



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mutuelles

Question écrite n° 89

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation du Grand conseil de la mutualité. Malgré son courrier en date du 12 juin 2012 dans lequel la préservation de l'emploi était très clairement définie comme une priorité, la direction du GCM a la volonté d'arriver rapidement à un plan de restructuration menaçant nombre des 1 200 emplois du Grand conseil. La préoccupation de Mme la ministre rejoint celle des collectivités locales qui l'ont exprimée à de nombreuses reprises. Le GCM est le second pourvoyeur de soins du département des Bouches-du-Rhône et plus de 200 000 patients sont, chaque année, soignés dans ses structures. La menace qui pèse sur ce dernier aura donc des conséquences graves sur l'ensemble du service public de la santé dans ce département. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin d'assurer la pérennité du GCM.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4232

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)